

PROCEDURE POUR TRANSFERT DOSSARD SUR FESTIVAL DES TEMPLIERS 2019

Vous ne pouvez plus courir et souhaitez transférer votre dossard à un autre coureur, voici la procédure à suivre :

1) A SAVOIR AVANT D'EFFECTUER VOTRE TRANSFERT D'INSCRIPTION :

- L'Organisation n'interviendra pas dans le paiement du transfert d'inscription. Le paiement de la taxe d'inscription du dossard doit se faire entre le coureur expéditeur et le coureur bénéficiaire. Avant de transférer votre inscription à un autre coureur, vous devez avoir réglé ce point avec le coureur bénéficiaire.
- Le coureur bénéficiaire devra régler 7 euros de frais de gestion de dossier pour que le transfert d'inscription soit effectif.
- L'assurance annulation n'est pas transférable, vous ne pouvez pas la transférer au coureur bénéficiaire. Le coureur bénéficiaire aura la possibilité s'il le souhaite, de souscrire à l'assurance annulation au moment où s'effectuera le transfert de dossard. (Pour infos, lorsque vous vous connectez sur votre fiche d'inscription, si vous avez pris une assurance annulation, le montant de cette assurance annulation est inclus à la taxe d'inscription qui s'affiche)
- Si vous transférez votre dossard à un autre coureur, vous ne pourrez plus utiliser votre assurance annulation si vous en avez prise une, et le montant de celle-ci n'est pas récupérable.
- Le transfert de dossard à un autre coureur doit être effectué avant le **15 septembre 2019** (ensuite il sera trop tard pour suivre la procédure ci-dessous)

2) COMMENT TRANSFERER MON INSCRIPTION A UN AUTRE COUREUR

- Le coureur Expéditeur doit aller sur sa fiche d'inscription : <http://inscriptions.festivaldestempliers.com/suivi>
Entrez votre nom (sans le prénom) et votre adresse mail.
L'inscription ne pourra être transférée que si le statut de votre inscription est « Règlement OK.. ».
Ouvrez votre fiche d'inscription en cliquant sur le lien proposé
Allez sur l'onglet « Courses », cliquez sur « Transférer mon dossard » et rentrez l'adresse mail du coureur Bénéficiaire.
(Pour Intégrale des Causses ou Marathon du Larzac ou Trail du Viaduc, si vous vous êtes inscrit à la navette vous devez également transférer la navette en rentrant l'adresse mail du coureur Bénéficiaire sur la « ligne de la course » et sur la « ligne de la navette » / les frais de dossier sur le transfert de la navette sont à zéro euros pour le coureur bénéficiaire).
- Le coureur expéditeur recevra dans un premier temps un mail de confirmation confirmant qu'il vient de proposer son inscription à un autre coureur.
- Le coureur Bénéficiaire recevra un mail l'informant que vous lui proposez votre inscription et pourra accepter ou refuser cette proposition. Il ne pourra cliquer qu'une seule fois sur les boutons « J'accepte le dossard » ou « Je refuse le dossard »
- Le coureur expéditeur sera informé par mail si le coureur Bénéficiaire a accepté ou refusé la proposition de dossard.

CAS N° 1 : LE COUREUR BENEFICIAIRE SOUHAITE ACCEPTER VOTRE PROPOSITION DE DOSSARD

- Le coureur Bénéficiaire clique dans le mail reçu « PROPOSITION DE DOSSARD » sur le bouton « J'accepte le dossard »
- Une page internet s'ouvre automatiquement dans le navigateur internet du coureur bénéficiaire qui devra remplir le formulaire d'inscription et rentrer ses coordonnées complètes. Il pourra souscrire ou pas à l'assurance annulation.
Il devra payer 6 euros par CB pour frais dossier (+ montant assurance annulation s'il souhaite la prendre).
Une fois le paiement effectué, le coureur bénéficiaire sera inscrit sur la course à la place du coureur expéditeur, le coureur expéditeur ne pourra plus bénéficier de dossard sur cette course et ne pourra plus faire de transfert d'inscription.

CAS N° 2 : LE COUREUR BENEFICIAIRE SOUHAITE REFUSER VOTRE PROPOSITION DE DOSSARD

- Le coureur Bénéficiaire clique dans le mail reçu « PROPOSITION DE DOSSARD » sur le bouton « Je refuse le dossard »
- Le coureur expéditeur pourra retourner sur sa fiche d'inscription et transférer son dossard à un autre bénéficiaire.